

2007-3724 14-DEC-2007

25-FEB-2008 Avis de modification

10-SEP-2008 Avis de modification - changement de nom
du produit

BOTTLE LABEL

Avis de modification

~~WILSON® PROFESSIONAL~~
~~Dursban*~~
~~Insecticide pour gazon~~

PRO® Dursban* Insecticide pour
gazon

- Supprime de nombreux insectes nuisibles des pelouses et des plantes ornementales. Destiné aux municipalités pour la suppression du scolyte de l'écorce de l'orme.
- Supprime les larves du scarabée japonais dans le sol où poussent les plantes ornementales d'extérieur (incluant les plantes poussant en contenants).
- Doit être appliqué uniquement par (ou sous la supervision directe) des applicateurs commerciaux responsables de programmes d'extermination. N'est pas destiné à la vente de détail ni à un usage domestique. Ce produit ne doit pas entrer dans la composition d'autres produits finaux.
- Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 24945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : chlorpyrifos 480 g/L

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'INSTRUCTIONS AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 4 L, 10 L, 205 L

Avis de modification

~~Nu-Gro PR Inc.~~
~~10 Craig Street~~
~~Brantford, ON~~
~~N3R 7J1~~
519-757-0077

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10 Craig Street
Brantford ON
N3R 7J1

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC
Nu-Gro PR Inc. est un utilisateur autorisé.

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

CONSULTER ET CONSERVER LE DÉPLIANT POUR LE “MODE D’EMPLOI”.

PRÉCAUTIONS :

PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ

NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU

DANGER - IRRITE LES YEUX

CAUSE DES LÉSIONS IMPORTANTES, MAIS TEMPORAIRES DES YEUX

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de sécurité pour manipuler le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Ce produit s'est révélé être un agent sensibilisant de la peau lors d'essais sur des animaux de laboratoire. Des expositions répétées peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Dans ce cas, arrêter d'utiliser le produit et consulter un médecin. Jeter les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Éviter de respirer les vapeurs et le jet de vaporisation au moment de la pulvérisation. Prévoir une bonne ventilation. Tenir le produit à l'écart des aliments pour les humains et pour les animaux et des réserves d'eau.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT:

a) Récipients de plus de 10 L

Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P;
- des chaussettes et des chaussures.

b) Récipients d'au plus 10 L

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un tablier résistant aux produits chimiques;
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION:

Ne pas appliquer au moyen de pulvérisateurs manuels à haute pression.

Ne pas appliquer à l'intérieur d'une pièce à l'aide d'un pinceau.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
 - des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur);
-

- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à la pulvérisation aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut);
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P.

À l'intention des travailleurs de retour sur le terrain (plantes d'ornement en serre):

Interdire provisoirement l'accès : Le délai de sécurité après traitement est de deux jours dans le cas des travailleurs dont les activités les mettent en contact avec la végétation.

PREMIERS SOINS :

Contient un solvant à base de distillat de pétrole. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience,

d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du malade. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal ou oesophagien ou les deux. Toutefois, le danger consécutif à l'aspiration du produit doit être pesé en fonction de sa toxicité. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après désinfection.
NOTA : Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE :

Ne pas expédier ni entreposer avec des aliments pour les humains ou pour les animaux, des médicaments ni des vêtements.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les oiseaux et la faune . Il est de plus très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur les masses d'eau. La dérive et le ruissellement du produit des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux aquatiques adjacents. Couvrir ou mélanger les déversements . Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Ce produit est **TOXIQUE** pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. Ce produit est très **TOXIQUE** pour les abeilles en cas de contact avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. **NE PAS** appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Ne pas pulvériser la cime des arbres avant le milieu de la matinée.

Ne pas appliquer le produit sur les arbres lorsque les oiseaux sont en nidification. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer le ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues. La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par

l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

COMBUSTIBLE : Ne pas utiliser ni entreposer à proximité de la chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas souder ni découper au chalumeau le contenant.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains et pour les animaux lors de l'élimination. Entreposer le produit dans le contenant d'origine, en lieu sûr et au sec. Prévenir les risques d'intercontamination avec d'autres insecticides ou des fertilisants. Ne pas entreposer pour une durée prolongée à une température dépassant 37 °C. L'entreposage au-dessous de 6,6 °C peut entraîner la formation de cristaux. Si le produit s'est cristallisé, l'entreposer à 10-21 °C et l'agiter pour faire dissoudre les cristaux. Si le contenant est endommagé ou s'il y a une fuite, utiliser le produit immédiatement ou l'éliminer ainsi que le contenant tel qu'indiqué ci-dessous.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PAMPHLET

~~WILSON® PROFESSIONAL
Dursban*
Insecticide pour gazon~~

PRO® Dursban* Insecticide
pour gazon

- Supprime de nombreux insectes nuisibles des pelouses et des plantes ornementales. Destiné aux municipalités pour la suppression du scolyte de l'écorce de l'orme
- Supprime les larves du scarabée japonais dans le sol où poussent les plantes ornementales d'extérieur (incluant les plantes poussant en contenants).
- Doit être appliqué uniquement par (ou sous la supervision directe) des applicateurs commerciaux responsables de programmes d'extermination. N'est pas destiné à la vente de détail ni à un usage domestique. Ce produit ne doit pas entrer dans la composition d'autres produits finaux.
- Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 24945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : chlorpyrifos 480 g/L

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'INSTRUCTIONS AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 4 L, 10 L, 205 L

Avis de modification

~~Nu-Gro PR Inc.
10 Craig Street
Brantford, Ontario
N3R 7J1
519-757-0077~~

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10 Craig Street
Brantford ON
N3R 7J1

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC
Nu-Gro PR Inc. est un utilisateur autorisé.

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

PRÉCAUTIONS :**PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ****NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU****DANGER - IRRITE LES YEUX****CAUSE DES LÉSIONS IMPORTANTES, MAIS TEMPORAIRES DES YEUX****CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de sécurité pour manipuler le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Ce produit s'est révélé être un agent sensibilisant de la peau lors d'essais sur des animaux de laboratoire. Des expositions répétées peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Dans ce cas, arrêter d'utiliser le produit et consulter un médecin. Jeter les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Éviter de respirer les vapeurs et le jet de vaporisation au moment de la pulvérisation. Prévoir une bonne ventilation. Tenir le produit à l'écart des aliments pour les humains ou pour les animaux et des réserves d'eau

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT:**a) Récipients de plus de 10 L**

Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P;
- des chaussettes et des chaussures.

b) Récipients d'au plus 10 L

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un tablier résistant aux produits chimiques;
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION:

Ne pas appliquer au moyen de pulvérisateurs manuels à haute pression.

Ne pas appliquer à l'intérieur d'une pièce à l'aide d'un pinceau.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
 - des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur);
 - des chaussettes et des chaussures.
-

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à la pulvérisation aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut);
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P.

À l'intention des travailleurs de retour sur le terrain (plantes d'ornement en serre)

Interdire provisoirement l'accès : Le délai de sécurité après traitement est de deux jours dans le cas des travailleurs dont les activités les mettent en contact avec la végétation.

PREMIERS SOINS ;

Contient un solvant à base de distillat de pétrole. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire

cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du malade. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal ou oesophagien ou les deux. Toutefois, le danger consécutif à l'aspiration du produit doit être pesé en fonction de sa toxicité. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après désinfection.

NOTA : Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE :

Ne pas expédier ni entreposer avec des aliments pour les humains ou pour les animaux, des médicaments ni des vêtements.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les oiseaux et la faune. Il est de plus très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur les masses d'eau. La dérive et le ruissellement du produit des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux aquatiques adjacents. Couvrir ou mélanger les déversements. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Ce produit est **TOXIQUE** pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. Ce produit est très **TOXIQUE** pour les abeilles en cas de contact avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. **NE PAS** appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Ne pas pulvériser la cime des arbres avant le milieu de la matinée.

Ne pas appliquer le produit sur les arbres lorsque les oiseaux sont en nidification. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer le ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues. La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

COMBUSTIBLE : Ne pas utiliser ni entreposer à proximité de la chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas souder ni découper au chalumeau le contenant.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains et pour les animaux lors de l'élimination. Entreposer le produit dans le contenant d'origine, en lieu sûr et au sec. Prévenir les risques d'intercontamination avec d'autres insecticides ou des fertilisants. Ne pas entreposer pour une durée prolongée à une température dépassant 37 °C. L'entreposage au-dessous de 6,6 °C peut entraîner la formation de cristaux. Si le produit s'est cristallisé, l'entreposer à 10-21 °C et l'agiter pour faire dissoudre les cristaux. Si le contenant est endommagé ou s'il y a une fuite, utiliser le produit immédiatement ou l'éliminer ainsi que le contenant tel qu'indiqué ci-dessous.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

Ne pas formuler ce produit dans d'autres produits finaux.

Avis de modification

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

PRO® Dursban* Insecticide pour gazon

~~L'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ est un concentré émulsifiable destiné à être pulvérisé pour supprimer divers insectes nuisibles des arbres, des pelouses et des plantes ornementales. Les insectes supprimés sont cités dans les tableaux suivants.

ATTENTION : Ne pas circuler dans les endroits traités avant que le produit ait séché. Ne pas pulvériser les viviers ni les autres masses d'eau. Ne pas traiter les jardins potagers. Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées. Ne pas nourrir les animaux avec l'herbe coupée (foin) et les restes de grains provenant des zones traitées et ne pas se servir du foin comme litière. Ne pas utiliser dans les poulaillers.

Pelouses des terrains de golf, des sites industriels, des terre-pleins des routes et des gazonnières PRO® Dursban* Insecticide pour gazon

Utiliser ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ pour supprimer les insectes nuisibles indiqués au tableau ci-dessous en appliquant la dose recommandée selon les directives. Diluer ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ avec suffisamment d'eau pour recouvrir complètement les zones traitées et uniformément la zone infestée. L'appliquer avec un jet à grosses gouttes et à faible pression, avec l'équipement approprié.

Insectes nuisibles	Dose de produit aux 100 m ²	Directives
Fourmis, punaises des céréales, vers- gris	22,5 mL	Pulvériser dès l'apparition des insectes nuisibles; répéter au besoin.
Larves de tipules	20-23 mL	Mélanger à de l'eau et arroser abondamment tard en automne, lorsque l'envolée des tipules adultes est terminée pour l'année.
Pyrales des prés	22,5 mL	Pour les pyrales des prés, arroser avec de l'eau ou tondre la zone traitée 12 à 24 heures après le traitement seulement.

22,5 mL/100 m² = 112,5 mL/500 m² = 225 mL/1000 m² ou 2,25 L/ha

Avis de modification

SUPPRESSION DES INSECTES NUISIBLES À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS (NON-RÉSIDENTIELS): PRO® Dursban* Insecticide pour gazon

Appliquer ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ sous forme de pulvérisation résiduelle à l'extérieur autour des bâtiments, au sol à l'intérieur du périmètre d'installations ou appliqués sur des endroits définis à la surface extérieure d'installations industrielles, de fabriques, d'entrepôts, d'abattoirs, d'entreprises de transformation des aliments.

Insectes nuisibles	Dose de produit aux 100 m ²	Directives
Fourmis Grillons Perce-oreilles Mille-pattes Cloportes communs (cloportes vulgaires)	22,5 mL	Pour prévenir les invasions, traiter une bande de terre de 2-3 mètres de large autour et adjacente au bâtiment et appliquer sur les fondations du bâtiment sur une hauteur de 50 cm à 1 m., ou traiter localement aux endroits où les insectes pullulent et peuvent pénétrer. Diluer l'insecticide dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme et pulvériser sous forme de grosses gouttes afin de bien mouiller la zone traitée.

Insectes nuisibles

Araignées
Fourmis
charpentières
Guêpes
Frelons
Abeilles
Punaises de l'érable
négonde
Pollénies du
lombric

**Dilution de la
bouillie à
pulvériser**

Solution à 0,48 %
(Voir tableau de
dilution)

Directives

PRO® Dursban* Insecticide pour gazon

Fermer toutes les fenêtres. Appliquer ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ au moyen d'un pulvérisateur hydraulique, à dos ou manuel dans les nids ou autres endroits localisés où les insectes nuisibles se regroupent. Afin de minimiser la dérive, pulvériser à grosses gouttes jusqu'à ce que la surface soit mouillée à fond sans pour autant qu'il y ait de ruissellement. Pour cela, appliquer le produit sous forme de grosses gouttes ce qui est accompli en réglant le fusil pulvérisateur à basse pression. Ne pas répéter l'application à intervalles de moins de 50 jours.

SCOLYTE DE L'ORME

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

USAGE RESTREINT: Utiliser uniquement dans le cadre d'un programme provincial de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme. Consulter les organismes de réglementation provinciaux pour obtenir les autorisations requises.

Traitement préventif contre l'hibernation : Pour empêcher le scolyte de l'orme adulte d'hiberner dans les arbres sains et pour diminuer la population de cet insecte dans les zones non infestées, appliquer ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ en solution aqueuse à 0,48 %, de chlorpyrifos à même le tronc et également sur les renflements des racines, sur une hauteur de 0,5 m, à partir du sol ; mouiller à fond sans pour autant atteindre le point de ruissellement. Le traitement peut se faire avec un brumisateur à dos ou un pulvérisateur à pression hydraulique, du printemps jusqu'au début de l'automne.

1. Faire une seule application par saison.
2. Avertir les personnes de ne pas s'approcher des secteurs traités avant que les résidus n'aient séché.
3. Ne pas appliquer à proximité de plans d'eau. Très toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques.

Traitement préventif visant à protéger les branches et les brindilles d'ormes de grande valeur : Pour empêcher le scolyte de se nourrir des branches et des brindilles d'arbres non infestés, mais de grande valeur, appliquer une solution de chlorpyrifos à 0,48 % à la cime des arbres à traiter. Traiter au printemps ou au début de l'été avec un pulvérisateur qui arrosera à fond la cime de l'arbre. Faire une seule application par saison.

Ci-dessous sont indiqués les proportions ~~d'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ pour une solution contenant 0,48 % de chlorpyrifos.

<u>Quantité d'eau</u>	<u>Wilson Professional Dursban Insecticide pour gazon</u>
5 L	50 mL
10 L	100 mL
100 L	1 L
1000 L	10 L

Pour de meilleurs résultats, l'utilisation de ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ devrait être incorporée à un programme de lutte intégrée contre le scolyte de l'orme incluant à la fois un traitement chimique et des mesures d'assainissement.

INSECTES NUISIBLES DES PLANTES ORNEMENTALES - production commerciale seulement – serres, pépinières, sites industriels :

Utiliser ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ pour traiter les fleurs, les arbrisseaux, les vignes, les arbres d'ombrage, les arbres à fleurs et les arbres à feuilles persistantes envahis par les insectes indiqués au tableau suivant. Diluer ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ dans de l'eau selon les directives indiquées au tableau et l'appliquer en employant un pulvérisateur manuel ou automatique approprié pour couvrir complètement et uniformément la plante à traiter. Pour de meilleurs résultats, pulvériser les surfaces inférieures et supérieures des feuilles et aux endroits infestés des branches et des troncs d'arbre. Appliquer avec insistance lorsque le feuillage est dense, mais éviter de pulvériser jusqu'au ruissellement excessif. Traiter dès l'apparition des insectes nuisibles et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours au besoin.

Le délai de sécurité après traitement pour les plantes ornementales de serre est de deux jours dans le cas des travailleurs dont les activités les mettent en contact avec la végétation.

NOTE : Les facteurs environnementaux ont des effets importants sur la phytotoxicité. ~~L'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ a fait l'objet de nombreux essais sur les plantes ornementales et n'a pas causé de réaction phytotoxique grave. À noter: ne pas pulvériser sur les azalées, les camélias, les poinsettias, les rosiers ou les lierres panachés à cause des lésions possibles.

Insectes nuisibles	Quantité de produit pour 1000 L	Hôtes spécifiques
cercopes	88 - 150 mL	Diverses plantes ornementales
cochenilles	200 mL	Diverses plantes ornementales
pucerons	375 mL	hêtre, bouleau, orme, noyer, tilleul, érable, chêne, pin, cerisier florifère, prunier florifère, épinette, tulipier, viorne, saule, spirée, capucine
tétranyque du trèfle	375-500 mL	thuya, genévrier
tétranyque rouge du pommier		
tétranyque du févier d'Amérique		
tétranyque du chêne rouge		
tétranyque de l'épinette		
tétranyque à deux points		
perceurs tels que	500 mL	robinier, bouleau, sorbier, saule, lilas
sésie du frêne et sésie du lilas	500 mL	frêne, bouleau
livrée d'Amérique et livrée des forêts	500 mL	
diprion du pin sylvestre, diprion de LeConte	500 mL	conifère, sorbier
sauterelles	500 mL	Diverses plantes ornementales
thrips	500 mL	Diverses plantes ornementales
aleurode	500 mL	Diverses plantes ornementales
(mouche blanche)		
cicadelles telles que cicadelle de la pomme de terre et cicadelle à six points	1 L	Diverses plantes ornementales
cochenilles telles que lécanie, cochenille floconeuse de l'érable, cochenille de San José, cochenille virgule du pommier	2 L	Diverses plantes ornementales
Scarabées japonais (larves)	4,5 L	Diverses plantes ornementales

500 mL équivaut à 240 g de chlorpyrifos / 1000 L
1 L équivaut à 480 g de chlorpyrifos / 1000 L
2 L équivaut à 960 g de chlorpyrifos / 1000 L

PRO® Dursban* Insecticide pour gazon

POUR LA SUPPRESSION DES LARVES DU SCARABÉE JAPONAIS :

Appliquer au sol lorsque les larves sont jeunes et se nourrissent activement près de la surface du sol, habituellement à la fin mai, en août, en septembre ou tel que recommandé par les représentants agricoles de la région. Utiliser aux taux indiqués dans le tableau précédent. Diluer ~~l'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme des endroits infestés. Appliquer de façon à produire une pulvérisation grossière, à faible pression avec un équipement approprié. Immédiatement après l'application, arroser l'endroit traité avec 1 à 2 cm d'eau pour permettre à l'insecticide de pénétrer dans le sol.

Pour les plants cultivés en contenant : On peut également pulvériser le produit en avril et en mai. Submerger toute la masse racinaire ou le contenant dans une solution de 45 mL ~~d'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~/10 L d'eau (4,5 L/1 000 L) jusqu'à ce que des bulles cessent de se former. Enlever les plants de la solution et les laisser s'égoutter.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS :

Ce produit antiparasitaire doit être employé seulement tel qu'autorisé. Communiquer avec les autorités locales qui régissent les produits antiparasitaires concernant les permis nécessaires.

EMPLOI RESTREINT - MARINGOUINS

MARINGOUINS :

~~L'insecticide émulsifiable Wilson Professional Dursban pour gazon~~ se mélange bien avec de l'eau ou de l'huile, telle que kérosène ou huile à diesel n° 2. ~~L'insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ devrait être mélangé parfaitement avec la quantité d'eau ou d'huile nécessaire pour obtenir un recouvrement uniforme et appliqué sur les zones non cultivées au moyen d'un bon équipement pulvérisateur portatif ou automatique ou d'un équipement nébuliseur. Appliquer selon les taux indiqués au tableau ci-contre.

SUPPRESSION DES LARVES (MOUSTIQUES) :

Mares temporaires (p. ex., peu profondes, au creux de dépressions herbeuses, dans les boisés inondés, les parcs industriels, les fossés de routes, les gares de triage, les fondrières temporaires de faible superficie).

NE PAS APPLIQUER SUR DES PLANS D'EAU PERMANENTS COMME LES LACS, LES FOSSES-RÉSERVOIRS OU LES ÉTANGS DE PISCICULTURE.

APPLICATION AU SOL :

Appliquer de façon uniforme aux eaux stagnantes. On peut procéder à des applications localisées pour traiter les bassins collecteurs, sous les ponceaux et des endroits semblables où les moustiques se reproduisent. Appliquer dès l'apparition des larves. Le matériel de pulvérisation doit être correctement étalonné pour délivrer la quantité requise d'insecticide. Un applicateur débitant des gouttelettes moyennes à grosses devrait être utilisé pour la suppression des larves de moustiques. Utiliser la dose élevée (53 g m.a./ha) uniquement si la densité des algues ou de la

végétation aquatique empêche la pénétration totale de l'émulsion ou encore si l'on prévoit que l'éclosion des moustiques sera asynchrone ou qu'il y en aura plusieurs générations. Appliquer la dose inférieure (13 g m.a./ha) si la densité des algues ou de la végétation aquatique n'empêche pas la pénétration totale de la solution.

1. Ne pas répéter ce traitement plus d'une fois aux deux semaines.
2. Ce pesticide est très toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques comme les insectes aquatiques et les crustacés. Ne pas l'appliquer sur des plans d'eau permanents car ils peuvent abriter des poissons et d'autres organismes aquatiques.
3. Appliquer ce produit uniquement en conformité avec les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux régissant l'usage des produits chimiques pour le traitement des plans d'eau visant à la suppression des moustiques.
4. Ne pas appliquer dans les secteurs où des personnes risquent d'être exposées .
5. Ce produit doit être appliqué à une distance appropriée des résidences, des hôpitaux, des écoles, des parcs, des terrains de sport et des terrains de jeu. Cette distance doit être fixée par les autorités provinciales ou municipales.

Consulter les responsables provinciaux de la réglementation des pesticides pour obtenir les autorisations requises.

SUPPRESSION DES ADULTES (MOUSTIQUES) :

EMPLOI RESTREINT: À L'EXTÉRIEUR APPLICATION AU SOL :

Mélanger l'insecticide à la quantité appropriée d'eau ou d'huile (kérosène, huile à diesel n° 2) pour obtenir une couverture uniforme et appliquer sur des secteurs non cultivés au moyen de matériel adapté comme des pulvérisateurs ou des brumisateurs à main ou mécaniques. Appliquer dans les secteurs herbeux ou boisés humides au moment où les adultes deviennent un problème. Le matériel produisant des gouttelettes fines, un brouillard ou un aérosol procurent les meilleurs résultats. Répéter les traitements au besoin. Appliquer la dose la plus élevée lorsque la végétation est dense. Si elle est trop dense pour permettre une bonne pénétration du produit, réduire la largeur de la bande traitée à 50 m. Appliquer la dose de 26 g/ha lorsque la couverture végétale est clairsemée à moyenne, celle de 53 g/ha lorsqu'elle est moyenne à dense.

UTILISER SEULEMENT APRÈS CONSULTATION DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET DES TERRITOIRES POUR TENIR COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE.

Consulter les responsables provinciaux de la réglementation des pesticides pour obtenir les autorisations requises.

APPAREIL SPÉCIFIQUE POUR L'APPLICATION :

Pour un nébuliseur, calculer le taux d'application d'après le présent exemple. Pour un nébuliseur calibré à un débit de 350 L à l'heure pour une bande de 100 m et monté sur un appareil se déplaçant à 9 km à l'heure, mélanger de 5 à 10 L d'~~insecticide Wilson Professional Dursban pour gazon~~ dans 350 L d'eau. Utiliser la dose la plus élevée quand la couverture de végétation est dense. Si la végétation est trop dense pour que le produit pénètre bien, couvrir une bande réduite de 50 m seulement (voir le tableau ci-contre pour la dose d'emploi).

CONDITION DE LA ZONE À TRAITER

TAUX PAR HECTARE

PRO® Dursban*® Insecticide pour gazon ~~Wilson Professional Dursban~~ Chlorpyrifos (g)
~~Insecticide pour gazon~~ (mL)

Avis de modification

Suppression des larves

Couverture de végétation de nulle à moyenne ou faible teneur en matière organiques	28-55	13-26
Couverture de végétation de moyenne à dense ou forte teneur en matières organiques	55-110*	26-53*

Suppression des maringouins adultes

Couverture de végétation clairsemée à moyenne	55	26
Couverture de végétation moyenne à dense	110*	53*

*La dose la plus élevée d'insecticide ~~Wilson Professional Dursban pour gazon~~ devrait être utilisée uniquement quand la couverture de végétation est dense ou lorsque les zones aquatiques infestées de larves ont une forte teneur en matières organiques. Cette dose est nocive pour les poissons et les crustacés quand la couverture de végétation est nulle ou clairsemée et lorsque la teneur en matières organiques est faible. Aussi elle ne devrait être employée que lorsque l'extermination des espèces en cause est tolérable.

FORESTERIE - EMPLOI RESTREINT
Ouest du Canada seulement

Dendroctone du pin Ponderosa : Pour l'application terrestre seulement pour supprimer les petites infestations de dendroctones du pin Ponderosa dans les peuplements forestiers de pins lodgepoles. Inspecter les pins de la mi-juin à la mi-juillet et traiter les arbres infestés pendant les quelques semaines de la période d'émergence des insectes, habituellement au début de juillet pour supprimer les dendroctones adultes. Éviter de pulvériser dans des conditions favorisant la dérive.

Utiliser 1 L d'insecticide ~~Wilson Professional Dursban pour gazon~~ dans 24 L d'eau (42 L dans 1000 L d'eau) pour obtenir une bouillie à pulvériser contenant 2 % d'ingrédient actif en poids. Appliquer au taux de 1 L de solution à pulvériser /m² d'écorce avant l'émergence des insectes adultes. Traiter les troncs à partir du sol jusqu'à une hauteur d'au moins 3 mètres ou jusqu'à ce que le diamètre du tronc soit de 12,5 cm.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))